

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE

**DU 15 mars 2022**

Le 15 mars 2022 à 18 H 00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 9 mars 2022, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur David QUEIROS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Nathalie PUYGRENIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

---

### Questions Orales du Groupe Solid'Hères

Nous sommes toutes et tous actuellement confrontés à une augmentation continue et rapide des tarifs des carburants, aggravée par l'invasion russe de l'Ukraine.

Aujourd'hui, les automobilistes sont particulièrement touchés, et en particulier les plus précaires.

Cette forte dépendance aux combustibles fossiles est dénoncée depuis longtemps par les écologistes, qui proposent sans relâche des alternatives à tous les niveaux. La lutte contre réchauffement climatique, la défense des plus précaires et l'objectif d'indépendance énergétique du pays convergent donc pour exiger des réorientations drastiques et immédiates. C'est aussi ce que confirme le dernier rapport du GIEC de mars 2022.

Dans ce contexte, les collectivités locales, communes et métropole, peuvent jouer tout leur rôle.

#### Question 1 :

À la sortie du premier confinement, des pistes vélo temporaires ont pu être installées, sous le nom de « Tempovélos » dans la métropole, afin de faciliter l'adoption de cette mobilité alternative,

Nous vivons à nouveau une situation d'urgence. Nous pouvons à nouveau installer des pistes vélo sécurisées, confortables et continues sur le territoire de la commune et de la métropole, afin de faciliter l'adoption par les habitantes et les habitants de ce moyen de déplacement, particulièrement efficace et économique.

La commune va-t-elle mettre tout en oeuvre, à son niveau propre, et en interpellant la Métropole pour installer très rapidement de nouvelles infrastructures cyclables (pistes et aménagements de stationnement) et faciliter l'usage du vélo ?

#### Question 2 :

Des solutions existent, en matière de rénovation de logement, d'équipement et de conseil en gestes du

quotidien, mais aussi d'aides financières.

La ville peut-être faire évoluer les outils existants pour accompagner de manière concrète les familles (par exemple mettre en place un guichet d'accueil ou une ligne d'écoute) afin qu'elles puisse trouver une solution, CCAS, ville, métropole ou autre face aux difficultés économiques générées par la guerre en Ukraine et la flambée des prix de l'énergie ?

### **Réponses Orales de M. le Maire aux questions Orales du Groupe Solid'Hères**

#### **A la question 1 :**

La ville se mobilise d'ores et déjà avec force pour le développement des mobilités douces. Si je ne regarde que les projets conduits depuis 2021 :

- la Chrono vélo avenue du Serment de buchenwald, avenue Carmagnole, avenue Sadoul et avenue des Universités, a été livrée en 2021,
- sur l'Avenue Commune de Paris, les travaux sont en cours,
- la réhabilitation de la rue Gay, avec itinéraire cycle, est en cours,
- l'engagement des travaux pour la Chrono vélo rue Saint-Just, en direction de la gare de Gières, se fera mi 2022, pour une livraison fin 2022,
- une nouvelle piste cyclé rue Massenet est programmée, avec des travaux et une livraison deuxième semestre 2022,
- une nouvelles bandes cycles rues Leyssieux et Cayrier est programmée, avec une réalisation au deuxième semestre 2022,
- la réhabilitation itinéraire cycle le long de la voie ferrée et de la passerelle du lycée sera menée en 2023,
- sont mises à l'étude, pour une réalisation en 2023, des pistes cycles entre les deux entrées du Campus sur l'avenue Péri,
- sera mise en place une offre de mobilité durable (trottinettes) au deuxième semestre 2022.
- dans le cadre d'aménagements plus conséquents, d'ici 2025, de nouveaux itinéraires cycles sont programmés avenue M. Cachin, rues E. Zola, Chopin et Langevin.

Quant à l'expérience de la Tempo vélo sur la partie ouest de Péri, elle n'avait pas été concluante, d'autant plus qu'une offre de bandes cycles existe sur cette section de l'avenue.

Enfin, nous allons saisir la Métropole pour accélérer le développement de l'offre de stationnement vélo sur l'espace public.

#### **A la question 2 :**

Pour ce qui est de l'écoute des habitants, l'accueil central de la Maison Communale, le CCAS, les accueils des Maisons de quartier sont à l'écoute des Martinéroises et Martinérois de manière permanente, et en particulier dans cette période aux répercussions importantes. Chaque jour, en proximité, les agents répondent aux sollicitations pour orienter vers les solutions et les interlocuteurs dont chacun peut avoir besoin.

Pour ce qui est des solutions qui participent à l'amélioration du pouvoir d'achat, la ville apporte en continu son soutien aux Martinéroises et Martinérois, par des accès facilités à une offre publique de qualité (cantine, sport, culture, loisirs), pour les familles, les personnes âgées ou la jeunesse.

C'est aussi une action volontariste dans la transition énergétique, avec la Métropole (engagement Mur Mur 3, poursuite des OPAH...). Rappelons que de 2010 à 2021, et grâce notamment à un investissement de 1,45 million d'euros par la ville, 1750 logements ont pu bénéficier de Mur-Mur, permettant un gain de 35 % d'économie d'énergie, qui est aussi un gain financier. Rappelons encore l'action de la ville pour permettre le raccordement des projets immobiliers au chauffage urbain, qui permet là encore économie d'énergie et économie financière.

A l'image de l'engagement de la ville face à la crise du Covid, la proximité communale sait répondre présente.

### **1. Motion de solidarité humanitaire envers la population ukrainienne.**

#### **Le Maire expose,**

Dans la nuit du 23 au 24 février, sur ordre du Président Vladimir Poutine, les troupes russes envahissent l'Ukraine.

Face à une agression caractérisée, lancée au mépris de toutes les règles internationales, des centaines de milliers d'enfants, de familles et de personnes âgées se retrouvent chaque jour, depuis le début du conflit, à devoir tout quitter par peur des combats et des troupes d'invasion.

Aujourd'hui, selon l'ONU, ce sont plus de 2 millions de réfugiés ukrainiens qui sont venus trouver refuge et protection aux frontières de l'Europe.

#### **Le Conseil Municipal,**

#### **Après avoir délibéré**

#### **SOUHAITE**

Favoriser les actions qui permettent rapidement de soutenir les populations déplacées et de répondre à leurs besoins immédiats.

#### **DECIDE**

De verser une aide d'urgence de 3 000 euros au Secours Populaire Français (SPF), via la section martinénoise du SPF.

#### **DIT**

Que la dépense sera imputée sur le budget principal de la Ville.

*Adoptée à l'unanimité (36 voix)*

### **2. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal.**

#### **Le Conseil Municipal,**

#### **Après avoir délibéré**

#### **PREND ACTE**

Des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

<b>N°</b>	<b>OBJET</b>	<b>DATE de réception en Préfecture</b>
2022_04	Travaux de réhabilitation de la résidence autonomie Pierre Sépard – marché 202027	18/01/22
2022_05	Maîtrise d'oeuvre pour la mise aux normes accessibilité de l'école élémentaire Paul Bert : signature de l'avenant n° 1 au marché n° 202104 (marché subséquent n° 4 à l'accord-cadre n° 18046)	27/01/22

2022_06	Signature de l'accord-cadre n°202134 : Conseil dans le domaine des assurances et assistance dans le renouvellement des contrats d'assurance	27/01/22
2022_07	Convention d'occupation précaire pour la mise à disposition de trois places de stationnement ainsi qu'un emplacement pour un bac à ordures au bénéfice de la Poste	27/01/22
2022_08	Mise à disposition d'un terrain à l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de GRENOBLE / SAINT-ISMIER, représenté par sa Directrice Martine LABAUNE, pour le compte du Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricole de Grenoble / Saint-Ismier, représenté par son Directeur Thierry REPELLIN	01/02/22
2022_09	Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité du lot n°4 : « Serrurerie » relatif à la consultation portant sur les travaux de réhabilitation de bâtiments communaux pour la relocalisation partielle des services de la commune	01/02/22
2022_10	Maîtrise d'œuvre pour la requalification du secteur allées PABLO PICASSO de Saint-Martin-d'Hères signature du contrat n°2022C23 avec la société MTM Infra	15/02/22
2022_11	Travaux d'aménagements de VRD sur les espaces extérieurs : signature du marché n° 202132	17/02/22
2022_12	Culture – Mon Ciné dans le cadre du dispositif « Passeurs d'images » : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère, au titre de l'année 2022	22/02/22
2022_13	Culture - Service Saint-Martin-d'Hères en scène - L'heure bleue - L'Espace culturel René Proby : demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Isère pour le festival de danses urbaines <i>Hip Hop Don't Stop Festival</i> au titre de l'année 2022	23/02/22
2022_14	Signature de l'accord-cadre n°202136 : Fourniture d'outillages, d'accessoires et d'équipements de travail en hauteur pour les services techniques	25/02/22

*Adoptée à l'unanimité (36 voix)*

**3. Acquisition d'un système complet de sonorisation pour la salle de spectacles L'heure bleue : autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer le marché n° 202139.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer le marché n° 202139 d'acquisition d'un système complet de sonorisation pour la salle de spectacles l'Heure Bleue, avec la société MUSIC PLUS domiciliée 20 C rue Massenet à Saint-Martin-d'Hères (38400) pour un montant de 249 876,30 € HT pour l'offre de base la prestation supplémentaire éventuelle n° 2 « complément renfort Front ill ».

**DIT**

Que le marché est passé pour une durée allant de la notification du marché jusqu'au 20 juillet 2022, avec une formation prévue au plus tard en septembre 2022.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal et les budgets annexes.

*Adoptée à l'unanimité (36 voix)*

**4. Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur "esquisse +" pour l'opération de construction d'un restaurant pour le groupe scolaire Vaillant Couturier.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

Le programme de l'opération de construction d'un restaurant pour le groupe scolaire Vaillant Couturier.

**ARRETE**

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élevant à 1 420 000 € H.T.

**DESIGNE**

En qualité de membres du jury du concours de maîtrise d'œuvre, ayant voix délibérative, les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Saint-Martin-d'Hères, ainsi que deux personnalités ayant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, et 4 personnalités au titre du tiers de maîtres d'œuvre tel que précisés ci-dessus, désignés ultérieurement et nominativement par arrêté du Maire.

**AUTORISE**

La poursuite de l'organisation d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur « Esquisse + » pour réaliser l'opération.

**FIXE**

À 18 000 € H.T. le montant total des primes à répartir entre les concurrents, soit à 6 000 € H.T. le montant maximal de la prime à verser à chaque concurrent ayant remis un projet, dans la limite de trois candidats, sous réserve de la remise de prestations conformes au règlement du concours, et des propositions du jury, d'attribuer une prime totale, réduite ou nulle suivant la qualité du travail jugée.

**AUTORISE**

L'indemnisation des membres libéraux appelés à participer au jury dans le strict respect des réglementations et tarifications en vigueur.

Monsieur le Maire, au vu de l'avis du jury, à fixer la liste des candidats admis à concourir.

Monsieur le Maire, après avis du jury et levée de l'anonymat des projets, à désigner le ou les lauréats du concours.

Monsieur le Maire à négocier le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence avec le ou les lauréats/s du concours.

Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires destinées à solliciter toutes formes d'aide financière pour le financement de ce projet.

**DIT**

Que les dépenses résultant de cette opération seront imputées sur les crédits du budget principal de la Ville.

*Adoptée à l'unanimité (36 voix)*

5. **Accord-cadre à bons de commande ayant pour objet des missions de diagnostics techniques et contrôles réglementaires sur les sites et les bâtiments communaux : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les marchés correspondants - Lot n°1 : Repérage amiante et plomberie - Lot n°2 : Diagnostics techniques et contrôles réglementaires.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer les accords-cadres à bons de commande suivants :

N° du lot	Libellé	Attributaire	Adresse	Montant en euros Hors taxes Maximum/ an
1	REPERAGE AMIANTE ET PLOMB	AC Environnement	64 rue Clément Ader - Riorges	60 000,00 €
2	DIAGNOSTICS TECHNIQUES ET CONTROLES REGLEMENTAIRES	SOCOTEC construction	1 rue Docteur Pascal - Echirolles	60 000,00 €

**DIT**

Que les accords-cadres sont conclus pour une période initiale d'un an, reconductible trois fois de façon expresse. La durée maximale du contrat est donc de 4 ans.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal et les budgets annexes de la Ville.

*Adoptée à l'unanimité (36 voix)*

6. **Contrat de relance du logement, aide financière à la relance de la construction durable : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat tripartite entre l'Etat, Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Saint-Martin-d'Hères.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

L'aide à la relance de la construction durable inscrite au plan « France Relance ».

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer le contrat tripartite entre l'Etat, Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Saint-Martin-d'Hères dans le cadre du plan de relance du logement.

*Adoptée à l'unanimité (36 voix)*

7. **Acquisition de deux garages situés rue Voltaire appartenant à Monsieur François Lanzalotta : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document et acte concrétisant le présent dossier.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DECIDE**

De l'acquisition du bien immobilier appartenant à Monsieur François LANZALOTTA, sis rue Voltaire,

cadastré section BH numéro 390.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document et acte notarié concrétisant le présent dossier.

**DIT**

Que cette acquisition interviendra au prix de 18 000 € (DIX HUIT MILLE EUROS).

Que les frais de notaire liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Que la Ville s'engage à payer les loyers non perçus par Monsieur LANZALOTTA jusqu'à la date de la réitération par acte authentique.

Que la dépense liée à ce dossier sera imputée sur le budget général de la Ville.

*Adoptée à l'unanimité (37 voix)*

- 8. Requalification des espaces extérieurs de Champberton - Cession de terrain à la société Pluralis : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document et acte notarié concrétisant le présent dossier.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

La cession à la Société d'Habitation des Alpes (Pluralis) des parcelles cadastrées BE 259p et BE 336p pour une superficie totale de 11 249 m<sup>2</sup> environ.

**DIT**

Que cette cession interviendra à l'euro symbolique.

Que la Société d'Habitation des Alpes (Pluralis) prendra en charge les frais de notaire liés à cette cession hors frais de géomètre qui seront à la charge de la Ville.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document et acte notarié concrétisant le présent dossier.

*Adoptée à l'unanimité (37 voix)*

- 9. Quartier Paul Bert / Paul Eluard - Acquisition des quotes-parts indivises de Madame Monique Jamet - Parcelle de terrain bâties BC n°70 : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document et acte notarié concrétisant la présente acquisition.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DECIDE**

De l'acquisition des quotes-parts indivise de Madame Monique JAMET, de la parcelle cadastrée BC n°70 sise 105 rue Léon Jouhaux.

**DIT**

Que cette acquisition interviendra au prix de 58 666,67 € (CINQUANTE HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX EUROS ET SOIXANTE SEPT CENTS) pour les 1/6 indivis de la propriété.

Que les frais de notaire liés à ce dossier seront à la charge de la Ville.

Que la dépense sera imputée sur le budget principal de la Ville.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document et acte notarié concrétisant le présent dossier.

*Adoptée à l'unanimité (37 voix)*

- 10. Quartier Paul Bert / Paul Eluard - Acquisition des quotes-parts indivises de Monsieur Michel Florin - Parcelle de terrain bâtie BC n°70 : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document et acte notarié concrétisant la présente acquisition.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DECIDE**

De l'acquisition des quotes-parts indivise de Monsieur Michel FLORIN, de la parcelle cadastrée BC n°70 sise 105 rue Léon Jouhaux.

**DIT**

Que cette acquisition interviendra au prix de 58 666,67 € (CINQUANTE HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX EUROS ET SOIXANTE SEPT CENTS) pour les 1/6 indivis de la propriété.

Que les frais de notaire liés à ce dossier seront à la charge de la Ville.

Que la dépense sera imputée sur le budget principal de la Ville.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document et acte notarié concrétisant le présent dossier.

*Adoptée à l'unanimité (37 voix)*

- 11. Quartier Paul Bert / Paul Eluard - Acquisition des quotes-parts indivises de Monsieur Pierre Rival - Parcelle de terrain bâtie BC n°70 : autorisation donnée à M. le Maire de signer tout document et acte notarié concrétisant la présente acquisition.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DECIDE**

de l'acquisition des quotes-parts indivise de Monsieur Pierre RIVAL, de la parcelle cadastrée BC n°70 sise 105 rue Léon Jouhaux.

**DIT**

Que cette acquisition interviendra au prix de 117 333,33 € (CENT DIX SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE TROIS EUROS ET TRENTE TROIS CENTS) pour les 1/3 indivis de la propriété.

Que les frais de notaire liés à ce dossier seront à la charge de la Ville.

Que la dépense sera imputée sur le budget principal de la Ville.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document et acte notarié concrétisant le présent dossier.

*Adoptée à l'unanimité (37 voix)*

**12. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et l'association « Génération Précarité ».**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

La convention de partenariat avec l'association « Génération Précarité ».

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la dite convention.

*Adoptée à l'unanimité (37 voix)*

**13. Versement d'une subvention exceptionnelle d'aide au projet au titre de l'année 2022 à l'Université Grenoble Alpes pour l'organisation d'un colloque scientifique international "Littérature de jeunesse et écologie " les 23 et 24 mars 2022.**

**Le Conseil municipal,  
Après avoir délibéré**

**DECIDE**

Le versement d'une subvention exceptionnelle d'aide à projet d'un montant de 600 euros à l'établissement public Université Grenoble-Alpes.

**DIT**

Que la dépense correspondante est à imputer au budget principal 2022 de la Ville.

*Adoptée à l'unanimité (37 voix)*

**14. Expérimentation de jardins partagés, avec loyer, sur les sites existants des jardins familiaux de la Ville.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

Le projet d'expérimentation de jardins partagés qui consiste à rassembler une ou plusieurs parcelles sur le même site et proposer celles-ci à plusieurs jardiniers dans une optique de pratique collective du jardinage.

**DIT**

Que le loyer de la parcelle partagée ainsi constituée répondra au calcul suivant : l'addition des loyers des parcelles initiales divisé par le nombre de jardiniers occupants.

Que les tarifs des lots des jardins familiaux restent inchangés.

Que la caution de 30 € versée par jardinier lors de la prise de possession du lot avec équipement (abri de jardin et/ou cuve) demeure inchangée.

*Adoptée à l'unanimité (37 voix)*

**15. Créations et suppressions de postes.**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré

**DEMANDE**

**BUDGET VILLE  
EMPLOIS PERMANENTS**

Filière administrative

Direction / Service	Création	Suppression
<b>DEEJ – SERVICE Animation/enfance</b>	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés – tous grades - indices bruts indices bruts 444 à 1015	
<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE COMPETENCES ET EVOLUTION PROFESSIONNELLE, secteur GPEC</b> CT 16 décembre 2021 Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 332-8 <u>Fonctions</u> : diagnostic des besoins et ressources actuels en termes d'emploi, d'effectifs et de compétences, pilotage du dispositif des entretiens professionnels	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs ou technicien- tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés - tous grades indices bruts 444 à 1015
<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE COMPETENCES ET EVOLUTION PROFESSIONNELLE, secteur recrutement</b> CT 16 décembre 2021 Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 332-8 <u>Fonctions</u> : participation au pilotage et à l'organisation du processus de recrutement, publication des offres, réalisation des jurys et des PV	2 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades indices bruts 372 à 707
<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE MODERNISATION RH APPUI BUDGETAIRE ET STATISTIQUE, secteur budget</b> CT 16 décembre 2021 Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 332-8 <u>Fonctions</u> : réalisation, programmation et exécution du budget, bilan social et statistiques, analyse prospective de la masse salariale	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés - tous grades indices bruts 444 à 1015
<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE MODERNISATION RH APPUI BUDGETAIRE ET STATISTIQUE, secteur SIRH</b> CT 16 décembre 2021 Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 332-8 <u>Fonctions</u> : pilotage du projet de dématérialisation, administration et édition d'outils SIRH et études SIRH	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens- tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades indices bruts 372 à 707
<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – secteur dialogue social et Qualité de Vie au Travail</b>	2 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs ou technicien - tous grades indices bruts 372 à 707	2 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades indices bruts 372 à 707

<p>CT 16 décembre 2021</p> <p>Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 332-8</p> <p><u>Fonctions</u> : participation à la préparation des instances ou réunion de dialogue social, participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels, analyse des accidents de service et maladie professionnelles, gestion de projets QVT</p>		
<p><b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE STRATEGIE ET COORDINATION, secteur référents RH</b></p> <p>CT 16 décembre 2021</p> <p>Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 332-8</p> <p><u>Fonctions</u> : renseignements de 1er niveau sur l'ensemble des compétences RH, communication relative à la politique RH, saisie des éléments variables de paye, de formation, ambassadeur QVT</p>	<p>5 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - indices bruts 367 à 558</p> <p>ou du cadre d'emplois des agents de maîtrise - tous grades, indices bruts 372 à 597</p>	<p>4 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - indices bruts 367 à 558</p> <p>1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise - tous grades, indices bruts 372 à 597</p>
<p><b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE SERVICE STRATEGIE ET COORDINATION, secteur appui administratif</b></p> <p>CT 16 décembre 2021</p> <p>Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 332-8</p> <p><u>Fonctions</u> : gestion administrative et logistique pour tous les services de la DRH, régie, accueil physique et téléphonique</p>	<p>4 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs tous grades, indices bruts 367 à 558</p>	<p>4 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs tous grades, indices bruts 367 à 558</p>
<p><b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL</b></p> <p>CT 16 décembre 2021</p> <p>Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 332-8</p> <p><u>Fonctions</u> : coordination, pilotage et animation du service, gestion de projets stratégiques, expertise thématique</p>	<p>1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés - tous grades, indices bruts 444 à 1015</p>	<p>1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés - tous grades indices bruts 444 à 1015</p>
<p><b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL secteur carrières-payé-retraites</b></p> <p>CT 16 décembre 2021</p> <p>Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 332-8</p> <p><u>Fonctions</u> : gestion de la carrière, payes, retraites, gestion dématérialisée des actes et gestion des dossiers agents</p>	<p>5 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades, indices bruts 372 à 707</p>	<p>5 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades, indices bruts 372 à 707</p>
<p><b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL secteur maladie statutaire</b></p> <p>CT 16 décembre 2021</p>	<p>1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs tous grades, indices bruts 367 à 558</p>	
<p><b>DIRECTION EDUCATION ENFANCE</b></p> <p>Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 332-8</p> <p><u>Fonctions</u> : <b>Chef de service</b> Management du service, gestion du personnel</p>	<p>1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés - tous grades</p>	

### Filière technique

Direction / Service	Création	Suppression
<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DEC, secteur formation</b>		1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens - tous grades, indices bruts 372 à 707
<b>DGAST DIRECTION IMMOBILIER LOGISTIQUE</b> , Service Restauration scolaire et entretien des locaux Secteur restauration scolaire	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens, - tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise - tous grades, indices bruts 372 à 597
<b>DGAST DIRECTION IMMOBILIER LOGISTIQUE</b> Service Restauration scolaire et entretien des locaux Secteur restauration scolaire	10 postes relevant du cadre d'emplois des des adjoints techniques, TNC à 75% - tous grades, indices bruts 372 à 597	10 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques TNC à 70% - tous grades, indices bruts 372 à 597
<b>DGAST DIRECTION IMMOBILIER LOGISTIQUE</b> Service Restauration scolaire et entretien des locaux Secteur restauration scolaire CT du 7 mars	2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques TNC à 85% - tous grades, indices bruts 372 à 597	2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques TNC à 80% - tous grades, indices bruts 372 à 597
<b>DGAST DIRECTION IMMOBILIER LOGISTIQUE</b>	1 poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs ou technicien - tous grades indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du grade d'adjoint administratif tous grades, - tous grades, indices bruts 367 à 558

### Filière sportive

Direction / Service	Création	Suppression
<b>DEEJ – SERVICE Animation/enfance</b>		1 poste relevant du cadre d'emplois des ETAPS - tous grades, indices bruts 372 à 707

### Filière sociale et médico-sociale

Direction / Service	Création	Suppression
<b>DEEJ – SERVICE petite enfance</b> Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 332-8 <u>Fonctions</u> : Accueillir des enfants et de leur famille ou substituts parentaux, créer et mettre en œuvre les conditions d'accueil adaptées, garantir la sécurité physique et affective des enfants accueillis, s'inscrire dans un fonctionnement d'équipe et dans une structure (EAJE)	1 poste relevant du cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture - tous grades, indices bruts 372 à 665	1 poste relevant du cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture - tous grades, indices bruts 372 à 665

*Adoptée à l'unanimité (37 voix)*

## 16. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade de 2022.

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

### **PROPOSE**

De fixer pour l'année 2022, les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Les cadres d'emplois de la catégorie A : 25 %

Les cadres d'emplois de la catégorie B : 40 %

Les cadres d'emplois de la catégorie C : 55 %

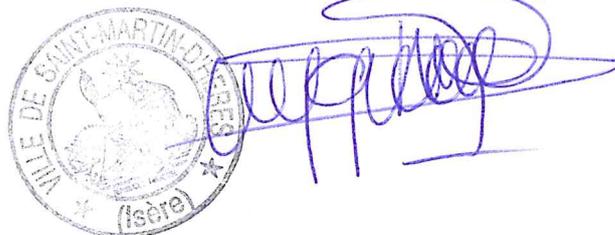
*Adoptée à l'unanimité (37 voix)*

**La délibération portant « Autorisation de signer une convention avec l'ANCT et le CCAS de Saint-Martin-d'Hères pour organiser le Fonds de Participation des Habitants pour le quartier politique de la ville de la commune de Saint-Martin-d'Hères » a été reportée à un conseil municipal ultérieur.**

---

---

**Signature de PUYGRENIER Nathalie secrétaire de la séance du  
Conseil Municipal du 15 mars 2022 :**

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Martin-d'Hères, Isère. The seal is circular and contains the text "VILLE DE SAINT-MARTIN-D'HÈRES" at the top and "(Isère)" at the bottom, with a central emblem. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "N. Puygrenier".

